

Point 3 c) de l'ordre du jour

**Établissement d'un bureau régional de
l'OMT pour le Moyen-Orient en Arabie
saoudite**

CE/112/3(c)
Madrid, 8 septembre 2020
Original : anglais

L'OMT agit pour l'environnement. Tous les documents du Conseil exécutif sont consultables sur le site Web de l'OMT à l'adresse www.unwto.org ou en utilisant le code QR sur cette page.



Résumé

Le Royaume d'Arabie saoudite a informé le Secrétaire général de son intention d'ouvrir un bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient en vue de renforcer la coopération et l'appui de l'OMT à la région du Moyen-Orient, qui fonctionnerait pendant une période de 15 ans à compter de 2020-2021.

Ledit bureau régional ferait partie intégrante de l'Organisation (catégorie I) conformément aux conditions et aux critères adoptés par l'Assemblée générale à sa vingt et unième session aux termes de sa résolution 656(XXI), et le projet d'accord correspondant avec le pays hôte a été préparé.

À la demande de l'Arabie saoudite, le Secrétaire général soumet la proposition d'établissement d'un bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient à Riyad en vue de son examen par le Conseil exécutif et pour ratification ultérieure par l'Assemblée générale.

Lorsqu'il aura reçu un mandat en ce sens du Conseil exécutif, le secrétariat conclura avec le Royaume d'Arabie saoudite un accord avec le pays hôte aux fins de l'établissement et du fonctionnement du bureau régional de l'OMT pour qu'il démarre ses activités en 2020-2021, financé entièrement par le Royaume d'Arabie saoudite au moyen d'une contribution volontaire.

S'il est approuvé et opérationnel, le bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient sera établi à Riyad et fera partie intégrante de l'Organisation pour s'acquitter des fonctions lui étant confiées par l'Assemblée générale et par le Secrétaire général.

PROJET DE DÉCISION¹

Point 3 c) de l'ordre du jour

Établissement d'un bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient en Arabie saoudite
[document CE/112/3(c)]

Le Conseil exécutif,

Notant que le Ministre du tourisme du Royaume d'Arabie saoudite, S.E. M. Ahmed bin Aqil Alkhateeb, a informé le Secrétaire général de l'intention de l'Arabie saoudite d'établir un bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient en vue de renforcer la coopération et l'appui de l'OMT à la région du Moyen-Orient,

Ayant examiné les informations présentées par le Secrétaire général concernant la proposition d'établissement d'un bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient à Riyad,

Rappelant les conditions et les critères applicables aux entités externes ayant été adoptés par l'Assemblée générale à sa vingt et unième session aux termes de sa résolution 656(XXI),

1. *Fait sienne* la proposition du Royaume d'Arabie saoudite consistant à établir un bureau régional de l'OMT à Riyad ; et
2. *Prie* le Secrétaire général de conclure les procédures nécessaires et la signature de l'accord avec le pays hôte aux fins de l'établissement du bureau régional pour qu'il démarre ses activités en 2020-2021, et de présenter un rapport d'étape à la prochaine session du Conseil exécutif.

¹ Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document des décisions publié à la fin de la session.

I. Proposition d'établissement d'un bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient

1. Dans une lettre datée du 16 juin 2020, le Ministre du tourisme du Royaume d'Arabie saoudite, S.E. M. Ahmed bin Aqil Alkhateeb, informait le Secrétaire général de l'intention de l'Arabie saoudite d'établir un bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient. Un exemplaire de la lettre est joint au présent document (annexe I).
2. Lors de la visite récente du Secrétaire général en Arabie saoudite le 28 août 2020, le Ministre du tourisme a réaffirmé la volonté du Gouvernement d'héberger à Riyad le bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient, qui fonctionnerait pendant une période de 15 ans à compter de 2020-2021, et exprimé le souhait d'informer tous les membres du Conseil à sa cent douzième session.
3. Le secrétariat a soumis aux fonctionnaires désignés du Ministère du tourisme un projet d'accord avec le pays hôte suivant les conditions et les critères applicables aux entités externes faisant partie intégrante de l'Organisation (catégorie I), tels qu'adoptés par l'Assemblée générale à sa vingt et unième session aux termes de sa résolution 656(XXI). La liste complète des conditions applicables aux entités de la catégorie I est jointe au présent document (annexe II).
4. À la demande de l'Arabie saoudite, le Secrétaire général saisit le Conseil exécutif pour examen de la proposition d'établissement d'un bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient à Riyad, conformément à l'article 20 des Statuts et pour ratification ultérieure par l'Assemblée générale en application de l'article 12 j) des Statuts.
5. Lorsqu'il aura reçu un mandat en ce sens du Conseil exécutif, le secrétariat conclura avec le Royaume d'Arabie saoudite un accord avec le pays hôte aux fins de l'établissement et du fonctionnement du bureau régional de l'OMT pour qu'il démarre ses activités en 2020-2021.

Mandat et fonctionnement d'un bureau régional de l'OMT à Riyad

6. S'il est approuvé et opérationnel, le bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient (ci-après, « le Bureau ») sera établi à Riyad et fera partie intégrante de l'Organisation pour s'acquitter des fonctions lui étant confiées par l'Assemblée générale et par le Secrétaire général. Le Bureau appuiera et exécutera les activités de l'OMT dans la région du Moyen-Orient et suivant le programme de travail de l'OMT. Le Bureau contribuera, en particulier, à rehausser l'image et à étendre la présence internationale de l'OMT et son réseau de partenaires au Moyen-Orient.
7. Le Bureau sera chargé de la coordination, des suites à donner et du compte rendu des activités menées au Moyen-Orient en se tenant en contact continu avec chacun des États membres du Moyen-Orient et avec les Membres affiliés de la région. Le Bureau permettra d'assurer une répartition équitable, tout en étant stratégique, et géographiquement équilibrée des activités de l'OMT. Il nouera et maintiendra également des relations avec les États non membres en vue de leur entrée dans l'Organisation. Il tiendra la direction informée de toutes questions régionales pertinentes (priorités, demandes de Membres, etc.) ainsi que les autres départements des activités relevant de leur domaine de compétence.
8. Le Bureau s'emploiera à répondre aux besoins spécifiques des autorités nationales du tourisme, des autorités locales et des entreprises touristiques de la région. Il organisera des séminaires et des conférences sur des sujets d'intérêt pour le secteur du tourisme, notamment des cours sur la mise en valeur des ressources humaines dans le tourisme et les statistiques du tourisme. Il contribuera activement à la diffusion et à la promotion des produits des départements opérationnels et réunira toutes informations utiles relatives aux États membres, particulièrement, sans pour autant s'y limiter, à la demande des départements opérationnels.
9. Le Bureau cherchera à faire progresser la production de statistiques du tourisme internationalement comparables dans la région, conformément aux normes méthodologiques internationales, à en étendre la portée et à en relever la qualité. Il s'attachera à promouvoir l'utilisation et l'analyse des statistiques et des données sur le tourisme à l'appui de la conception et du suivi des politiques régionales et nationales et pour le lancement de travaux de recherche en collaboration avec les Membres de la région.
10. Le Bureau participera à des programmes visant à donner un cadre réglementaire et des moyens d'action pour la mise en valeur du capital humain dans le tourisme à l'échelon national et à des initiatives, par exemple, de mise en place de systèmes de certification de la qualité, de suivi du renforcement des compétences actuelles et futures dans le secteur, de formation de guides

touristiques et d'octroi de licences. Il fournira en permanence aux Membres de la région des avis sur les questions stratégiques prioritaires.

11. Le Royaume d'Arabie saoudite financera intégralement le Bureau et la réalisation de ses activités au moyen d'une contribution volontaire. D'autres États membres et des acteurs privés pourront apporter des contributions volontaires additionnelles pour compléter le travail du bureau régional, selon qu'il conviendra et en accord avec la réglementation et les politiques de l'OMT.

Annexe I : Lettre du Ministre du tourisme du Royaume d'Arabie saoudite



16 June 2020

H.E. Mr. Zurab Pololikashvili
Secretary-General
United Nations World Tourism Organization

Your Excellency,

It was a pleasure to speak to Your Excellency on Monday, 15 June 2020 and to have the opportunity to discuss the ongoing cooperation between Saudi Arabia and the United Nations World Tourism Organization. We have seen the relationship grow stronger, especially in the last two years, through the meaningful opportunities we have had to work with one another. Taking this opportunity, I would like to highlight the discussion which took place on our call.

Once again, I congratulate Your Excellency on the UNWTO's leadership of the **Global Tourism Crisis Committee** that has resulted in the release of the *Global Guidelines to Restart Tourism*. We reaffirm Saudi Arabia's support of this outcome and the Ministry has taken the guidelines under advisement as we implement measures across the country's tourism sector to ensure tourism restarts as swiftly and responsibly as possible. We look forward to building upon these outcomes by launching a **joint campaign with the UNWTO** with the objective of supporting jobs and restoring consumer confidence in the tourism sector that has been directly impacted the most by COVID-19.

With regards to the suggestion for a **virtual meeting between Your Excellency and the Crown Prince of Saudi Arabia**, HRH Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al Saud, to discuss the rebuilding of the tourism sector, the ongoing projects between Saudi Arabia and the UNWTO, including those supporting the work of the G20 such as the Framework for Inclusive Development and the Women in Tourism in the Middle East Report. This request has been conveyed with enthusiasm to the Royal Court and we will coordinate with the Regional Department for the Middle East.

Saudi Arabia remains committed to hosting the **Regional Commission for the Middle East** and appreciate your proposal to hold the 46th Meeting virtually on 6 July 2020 given the current travel restrictions, and look forward to hosting the 47th Meeting in Riyadh in 2021. We look forward to actively participating during the meeting in July by sharing the Saudi experience in swiftly addressing and mitigating the health and economic concerns of the tourism sector in the face of the pandemic and sharing updates on the work of the Tourism Working Group and Tourism Ministers of the G20. We view this as an opportunity to continue to emphasize the need for high-level of international coordination.

With regards to **112th session of the Executive Council**, I look forward to participating and hope it will be possible to personally meet in Tbilisi on this occasion. This will give us the opportunity to meet to discuss several elements of furthering our institutional relationship,

ص.ب. 66680 الرياض 11586 المملكة العربية السعودية
P.O. BOX: 66680 Riyadh 11586 Saudi Arabia
T.+966 11 8808855 F.+966 11 8808390 info@mt.gov.sa

mt.gov.sa

وزارة السياحة
Ministry of Tourism



(٢٥٠)

مكتب الوزير

including the UNWTO Regional Center, the Human Capital Development Project with the UNWTO Academy, and our collaboration with the UNWTO ahead of the G20 Tourism Ministers Meeting in October 2020, which I hope to welcome you to in person this Fall. Given the unique nature of the circumstances that the world is faced with this year, I understand that coordination of the **113th Executive Council Session** is still under consideration and look forward to a resolution on the modality of holding the session, especially given Saudi Arabia's nomination to host this meeting.

As discussed, Saudi Arabia would like to reaffirm its intention to move forward the discussion on opening a **UNWTO Regional Office for the Middle East** in the Kingdom with one of the options for a prime location in Riyadh's Diplomatic Quarter. I look forward to sharing our plans in further detail during our next meeting and to a proposal in this regard ahead of the meeting so that we may expeditiously move through the process.

Lastly, as it was mentioned on the call, with reference to the letter regarding the approval of the proposal request for the **Women in Tourism in the Middle East Report**, which is to be funded from the existing resources provided to the UNWT, enclosed No. 11074 dated 2 June 2020, I emphasize the importance of our combined efforts to highlight the progress made in the Middle East for gender equality. Given the importance of this topic, especially alongside our G20 Presidency, which highlights Women's Empowerment, we reaffirm the importance of the report to ensure equitable regional representation of all regions, and to highlight the work and role of the UNWTO in the G20 this year. We commend the UNWTO's commitment to bringing gender issues to the forefront of the tourism sector and look forward to sharing the results of this report together with Your Excellency at the G20 Tourism Ministers Meeting in October.

Thank you again for your time and valuable support during this critical time for the tourism sector and I look forward to continuing our fruitful collaboration.

Kindly accept, Your Excellency, my personal regards.

SPH

Ahmed bin Aqil Alkhateeb

Minister of Tourism

ص.ب. 66680 الرياض 11586 المملكة العربية السعودية
P.O. BOX: 66680 Riyadh 11586 Saudi Arabia
T.+966 11 8808855 F.+966 11 8808390 info@mt.gov.sa

mt.gov.sa

Annexe II : Conditions applicables aux entités de la catégorie I

1. Category I entities are institutionally part of UNWTO and they are established as an integral part of the Organization.
2. The establishment of Category I entities is subject to the signature of an agreement with the host Member State that ensures that the appropriate legal framework and juridical personality are provided to the entity and that, at the minimum, includes the conditions herein stated.
3. Category I entities are governed by UNWTO's legal framework and by UNWTO Rules and Regulations and are not subject to any national legislation or jurisdiction.
4. Category I entities will follow UNWTO accounting policies. Their transactions will be part of UNWTO Financial Statements audited by UNWTO external auditors. They will neither issue their own Financial Statements nor will be audited by other external auditors than those of the UNWTO.
5. Category I entities form an integral part of UNWTO's programme of work and budget.
6. Wherever located, the Host Country will apply the Convention on the Privileges and Immunities of the Specialized Agencies of 1947 and its Annex XVIII relating to UNWTO to Category I entities.
7. Category I entities are directed by a UNWTO employee who reports to and is under the authority of the Secretary-General.
8. The selection, recruitment and contracts of Category I entities personnel will follow UNWTO policies, rules and regulations.
9. Category I entities are allowed to use UNWTO's name, acronym and logo to indicate that they are an office or centre of UNWTO.
10. The government of the host country will take the necessary measures to ensure the safety and security of Category I entities and their premises, considering the mandatory security standards required by the United Nations Department of Safety and Security (UNDSS).
11. UNWTO will conduct evaluations of the activities of Category I entities as to ascertain whether they constitute a significant contribution to the UNWTO's objectives and are in conformity with those set out in the agreement with the host country in order to determine either the desirability of extending the agreements beyond the initial duration or their termination.